

## ARRETE DU MAIRE N° 411/2022

Relatif à la circulation et au stationnement  
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à WINTZENHEIM

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de terrassement pour l'extension du réseau basse-tension avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

### ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 18 juillet 2022 au vendredi 5 août 2022 de la façon suivante :

- Chaussée rétrécie avec circulation alternée ;
- Accès au parking par l'entrée Nord-Est interdit.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Transports KUNEGEL - 42, rue des Jardins 68000 COLMAR ;
- TRACE - 10 rue des Bonnes Gens 68000 COLMAR ;
- EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - 24, rue des Frères Lumière 68000 COLMAR ;
- ENEDIS - 68250 ROUFFACH ;
- Service Culturel ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 8 juillet 2022



Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué  
aux chemins ruraux et à la sécurité